

Viande bovine

Recommandations du rapport :

Assurer que le dispositif de suivi des effets du CETA sur la filière bovine permette l'observation des évolutions des flux d'échange, des prix et de la consommation à l'échelle de chacune des différentes pièces de bœuf pertinentes, en particulier les composantes de l'aloïau*, ainsi que du steak haché.

Prévoir dans le dispositif de suivi une veille concurrentielle réalisée par le service économique régional de l'ambassade de France au Canada (SER) sur l'état de la filière bovine et notamment les projets de développement d'une filière « UE-compatible ».

Intégrer au dispositif de suivi un rapport régulier réalisé par la DGAL sur les contrôles sanitaires effectués à l'entrée de l'UE sur les viandes en provenance du pays partenaire.

Importations FR en 2018 depuis le Canada (directes et indirectes*) : 119 tonnes équivalent carcasse (dont 12 sous contingent), soit moins de 0,1% de la consommation FR pour 2018.

1. Accès préférentiel prévu par le CETA

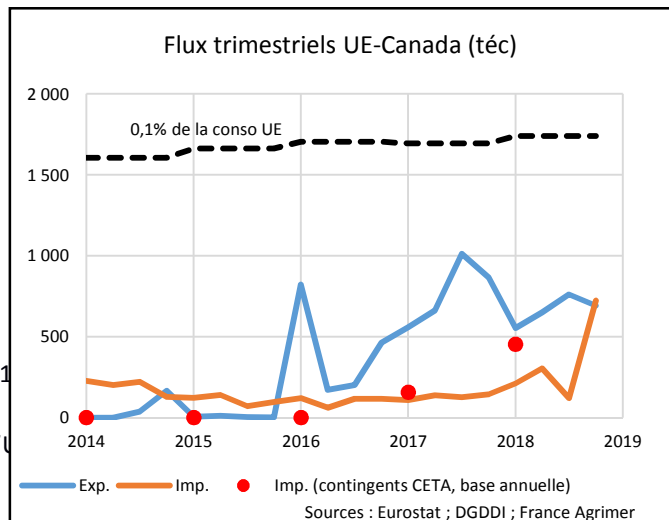
Le Canada a accès à différents contingents préférentiels*. Avant le CETA, ils s'élevaient à **19 110 tonnes-équivalent-carcasse* (téc)**, partagés avec d'autres membres de l'OMC. À l'issue d'une montée en charge progressive, les contingents auxquels le Canada a accès au titre du CETA s'élèveront à partir de 2023 à **53 000 téc** : 35 000 téc de viande fraîche, 15 000 téc de viande congelée (administrés selon un système de certificat*) et 3 000 téc de viande de bison (contingents Premier arrivé premier servi*). Par ailleurs, le contingent OMC préexistant au CETA appelé « Hilton » d'un volume 14 950 téc et partagé avec les Etats-Unis a fait l'objet d'une renégociation s'agissant du droit intra-contingentaire applicable au Canada qui a été réduit de 20% à 0% pour les seuls produits canadiens.

2. Flux¹

UE – monde. Les importations européennes s'élèvent en volume à 280 000 téc² en 2018³ (4% de la consommation européenne), stable depuis 2014, en quasi-totalité sous forme d'aloïau ou de ses substituts. Les exportations européennes de viande bovine s'élèvent en 2018 à 490 000 téc⁴ en volume (soit 7% de la production européenne), en croissance régulière depuis 2014 (+6%/an en volume). L'aloïau et ses substituts* représentent 110 000 téc de ces exportations.

France – Monde (hors UE). La balance commerciale s'est améliorée en volume depuis 2014 : alors qu'elle était équilibrée en 2014 (7 100 téc d'exportations, 6 800 téc d'importations), les exportations s'élèvent en 2018 à 15 000 téc, contre 7 800 téc d'importations ; c'est principalement dû à une augmentation tendancielle des exportations de viande fraîche et réfrigérée (+30%/an).

UE – Canada. Les importations européennes de viande bovine depuis le Canada s'élèvent à 1 350 téc en 2018 : ce chiffre est supérieur au niveau 2014-2017 (300 – 700 téc par an) mais reste bien inférieur à 0,1% de la consommation européenne ; il s'agit principalement d'aloïau. Depuis l'entrée en vigueur du



¹ Les flux correspondent aux codes douaniers 0201 et 0202.

² Dont 276 000 téc pour les lignes 0201 et 0202.

³ Le total des engagements de contingents de l'UE est de 439 000 téc.

⁴ Dont 286 000 téc pour les lignes 0201 et 0202.

CETA, les contingents tarifaires ouverts au titre de l'accord ont été remplis à hauteur de 157 téc en 2017 et 453 téc en 2018 sur un total théorique de 19 440 téc. Les exportations vers le Canada s'élevaient en 2018 à 2 700 téc : la balance commerciale est donc excédentaire.

France – Canada. Les importations françaises de viande bovine depuis le Canada s'élevaient à 119 téc en 2018⁵ (soit un peu moins que la moyenne 2014-2017), sous forme d'aloiau. Depuis l'entrée en vigueur du CETA, 12 téc ont été importées sous contingent CETA. Les exportations sont nulles.

3. Contexte de prix, de consommation et de production FR et UE

Filière française. La France dispose en 2017 du 1^{er} cheptel bovin européen (18,6 millions de têtes). En 2017, 166 000 exploitations détiennent des bovins, et 20% des exploitations agricoles françaises (100 000 sur 515 000) incluent des vaches allaitantes ; l'élevage bovin dispose en effet en France d'un maillage territorial dense et permet une valorisation des territoires de petite et moyenne montagne peu propices à d'autres activités agricoles. La production de vaches laitières est localisée à 50 % en Bretagne, Pays de Loire et Normandie, et celle de bovins allaitants est très concentrée dans les régions herbagères du centre de la France (Cantal, Aveyron, Creuse, Allier et Saône et Loire). La filière bovine a bénéficié en 2016 de 894 M€ au titre des aides couplées (dont 618 M€ d'aide à la vache allaitante, versées à 77 000 éleveurs) ; ces aides de la PAC représentent plus de 200 % du revenu courant avant impôts des éleveurs bovins allaitants. Le plan de filière viande bovine adopté fin 2017 s'efforce par ailleurs de répondre aux choix de société français, notamment en termes de qualité (Label rouge, contractualisation de productions segmentées) et de mise en œuvre de l'Accord de Paris, dans un contexte d'articulation d'enjeux multiples (organisation économique, lien avec la filière laitière, baisse de la consommation, bien-être animal, gestion sanitaire...).

Production. La production européenne s'établit à 7 Mtéc en 2018, en croissance de 2% par an sur la période 2014-2018 ; sur la même période, la production française reste stable à 1,3 Mtéc.

Consommation. La consommation européenne représente également 7 Mtéc en 2018, en croissance de 2% par an sur la période 2014-2018 ; sur la même période la consommation française est restée stable entre 2016 et 2018 à 1,5 M téc. Le marché à haute valeur ajoutée (les pièces nobles) est estimé à 800 000 téc, soit 10% de la consommation européenne.

Prix. Au niveau européen, les prix de la viande bovine sont restés en moyenne stables entre 2016 et 2018, tant pour les prix de gros que de détail. Au niveau français, le prix de gros de la génisse a augmenté de 5,22€/kg en 2016 à 5,46 €/kg en 2018, le prix de détail moyen de la viande bovine restant stable à 12,2€/kg.

⁵ Y compris « l'effet Rotterdam » (produits importés en France via un autre Etat membre).

4. Autres aspects en lien avec le CETA et faisant l'objet d'un suivi

Possibilité de développement à moyen terme par le Canada d'une filière de production conforme aux exigences européennes. Si, à ce stade, le Canada ne dispose pas de filière adaptée à l'exportation vers le marché européen (notamment en matière d'interdiction d'utilisation d'hormone de croissance), il est essentiel d'étudier les signaux faibles de création d'une telle filière (qui pourrait également viser le marché chinois). **Une veille spécifique est opérée par le Service économique régional de l'ambassade de France à Ottawa.** Elle montre que, au regard des opportunités commerciales que représente le marché européen, il y a un intérêt de certains producteurs canadiens à se mettre en conformité avec les règles sanitaires européennes pour tirer profit du contingent ouvert dans le cadre du CETA. Toutefois aucun signal concret n'a été observé. À ce stade les marchés américains et asiatiques restent les plus attractifs pour les producteurs, de sorte que seules 36 fermes sur 75 000 au Canada (d'une taille de 1000 bovins en moyenne) sont aujourd'hui capables de produire selon les normes européennes et d'exporter vers l'UE.

Aucun signal en ce sens n'a été observé jusqu'à présent ; à titre d'exemple, il est à relever le faible intérêt à la fois des abatteurs et des élevages canadiens pour rejoindre la certification sanitaire permettant d'accéder au marché européen.

Aspects sanitaires. Aucune non-conformité n'a été observée sur les 52 lots de bœuf canadien contrôlés au plan sanitaire depuis 2018. Il convient cependant de noter que l'UE maintient une attitude ferme face aux demandes des autorités canadiennes d'assouplissement sanitaire des règles d'importation s'agissant du traitement des carcasses, à partir des substances autorisées au Canada mais interdites dans l'Union (notamment l'acide citrique).

Conclusion : *malgré l'ouverture d'un contingent de 19 440 téc en 2018 au titre du CETA, les importations de viande bovine restent à un niveau très faible, tant vers l'Union européenne que vers la France ; aucun signe de développement d'une filière canadienne conforme aux exigences européennes n'a pas ailleurs été observé jusqu'à présent. Il n'y a donc pas d'impact à ce stade sur les régions françaises productrices.*